

La fusion est lancée !

Autour du bassin de vie de Florac

Après plusieurs années de discussion et la mise en place d'un **CO**mité de **PI**lotage où toutes les communes sont représentées, notre Communauté de Communes est sur le point de fusionner avec celle du Pays de Florac et du Haut Tarn.

Ce COPIL a adopté, à l'unanimité, l'idée d'un périmètre de fusion à l'échelle de nos deux communautés. En décembre, les conseils communautaires ont sollicité M. le Préfet pour qu'il prenne un arrêté de projet de périmètre sur lequel les communes ont eu à se prononcer jusqu'à la fin avril.

Si en décembre, le périmètre faisait l'unanimité, trois mois plus tard, trois communes dont deux de la Communauté de Communes du Pays de Florac et du Haut Tarn et une de la nôtre, expliquent que le périmètre n'est plus bon et votent contre. Vous comprendrez aisément notre surprise à ces nouveaux positionnements.

A ce jour, nous continuons le processus de fusion que nous avons engagé avec l'aide du bureau d'étude ELAN Développement et de la sous-préfecture de Florac, afin que cette opération se réalise au premier janvier 2014, conformément à la volonté de M. le Préfet de la Lozère.

Si aujourd'hui, nous devons abandonner le processus initié depuis de nombreuses années, cela ne positionnerait pas notre territoire dans les meilleures conditions pour notre développement à venir et nous ferait prendre un retard irrattrapable :

Sur le plan administratif, où nous devons être en phase avec les nouvelles directives territoriales qui demandent une mutualisation de nos moyens humains, le personnel administratif qui verra sa charge de travail et de compétence augmenté, le personnel technique qui aura lui aussi un accroissement de compétence et de responsabilité.

Sur le plan financier, la loi de finance actuelle nous incite à la fusion par un apport non négligeable de dotation, mais pour combien de temps encore...

La fusion de nos deux communautés est vitale pour notre secteur. Elle doit être le départ, le catalyseur de notre territoire afin que d'autres communes limitrophes nous rejoignent rapidement et que nous fassions ensemble un territoire attractif, vivant, inventif, créateur, pour que nous puissions mieux vivre ensemble en devenant une force de proposition et de réalisation.

*Le Président
Henri Couderc*



SOMMAIRE

Actualités de la Communauté	3
Budget 2013	4
Fusion des Communautés	6
Tourisme	7
Office de tourisme Intercommunautaire	8
Fête de la Musique	9
Patrimoine	11
Festivités	12
Etat Civil	12

Le dicton en occitan





« De ton tropèl et de bon
bosc,
Tira d'argent quand
podes »

« De ton troupeau et de ton bois,
Tire de l'argent quand tu le peux »

- Actualités de la communauté -

En bref !

-  Marcel Poudevigne est élu depuis fin 2012 à la présidence du Syndicat de la Ligne Verte des Cévennes, née de la fusion des deux Syndicats Mixtes de la Mimente et de la Vallée Longue.
-  138 577,04 € accordés par l'Europe (FEADER) pour la construction du Parc Résidentiel de Loisirs de Rousses.

Ancienne gendarmerie

Les travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie de Barre des Cévennes ont débuté en avril dernier. Trois maîtres d'ouvrages se partagent le bâtiment, Lozère Habitations réhabilite pas moins de cinq logements allant du T2 au T4, la commune de Barre des Cévennes aménage une salle annexe à la Mairie et la Communauté de Communes, crée un Point Multiple Rural (PMR) destiné à accueillir un commerce multifonctions.

Les travaux de démolition reconstruction sont toujours en cours, ils sont réalisés par l'entreprise Matoses.

Afin de mener à bien le projet d'installation d'un PMR, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides publiques à hauteur de 140 100 € octroyées par l'Etat, de 95 219 € de la Région Languedoc Roussillon et enfin une subvention du Conseil Général de 18 000 €, devrait venir compléter le financement de l'opération qui s'élève aux alentours de 350 000 € HT.



Deux nouvelles recrues !

La Communauté de Communes compte deux nouvelles recrues afin de travailler sur deux thématiques importantes pour l'aménagement et le développement du territoire.

Charte Forestière

En premier lieu, Nathalie Tremel devra mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire sur quatre Communautés de Communes désireuses de s'engager dans la démarche : C-C de la Cévenne des Hauts Gardons, C-C des Grands Causses et des Gorges du Tarn, C-C du Pays de Florac et du Haut Tarn et la C-C Cévenoles Tarnon Mimente maître d'ouvrage de la démarche.

La charte Forestière consiste en la réalisation d'un diagnostic des Bois et Forêts du Territoire afin de proposer par la suite des pistes d'actions pour organiser et mobiliser toute la filière bois.

Terra Rural

Autre thématique très importante pour le bassin de vie et les deux Communautés de Communes qui le composent (CCCTM et CCPFHT), l'Agriculture.

Dans la même logique que la Charte Forestière de Territoire, une opération Terra Rural, financée par la Région Languedoc Roussillon et par l'Europe sera mise en œuvre par François Konieczny.

Lui aussi aura pour mission de réaliser un diagnostic agricole du territoire et devra proposer des actions à mettre en place pour aider au développement d'un secteur qui représente un fort enjeu pour le développement de notre territoire.

Garage intercommunal de Vébron

La construction du garage intercommunal de Vébron a débuté fin décembre 2012. Aujourd'hui, le gros œuvre est terminé, de même que la pose de la charpente métallique. Le bâtiment est aujourd'hui hors d'eau, hors d'air, ce qui va faciliter l'intervention des entreprises pour réaliser les finitions intérieures.

Une fois terminé, le bâtiment intercommunal offrira un outil de travail des plus performants pour les employés communaux et intercommunaux.

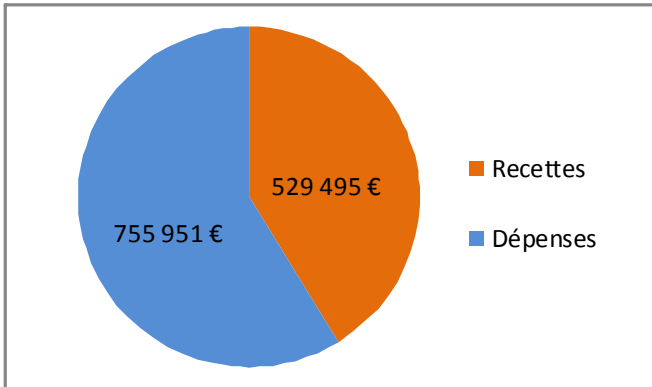
Le montant de l'opération avoisine les 270 000 € hors Taxe. La communauté de communes a reçu 98 928 € de subvention de l'Etat et 63 912 € du Conseil Général de la Lozère.



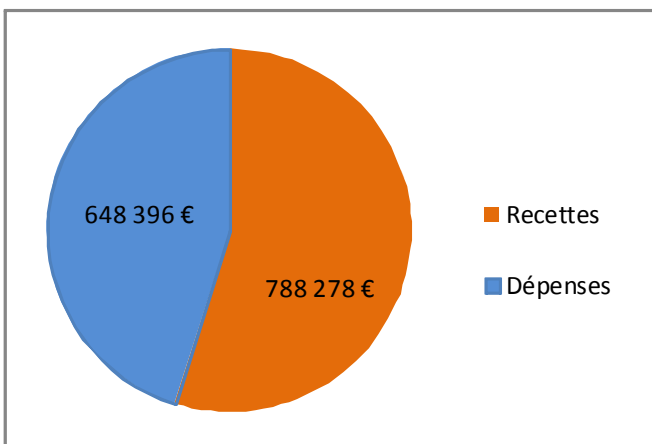
Budgets

Résultat du compte administratif 2012

Compte administratif : Investissement



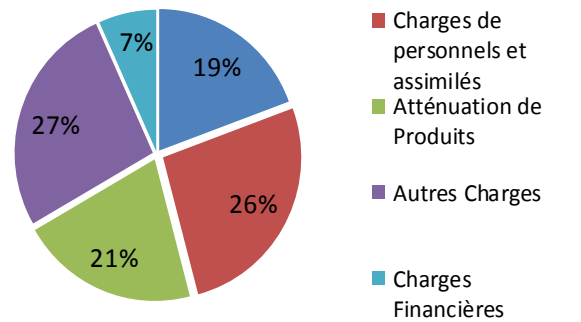
Compte administratif : Fonctionnement



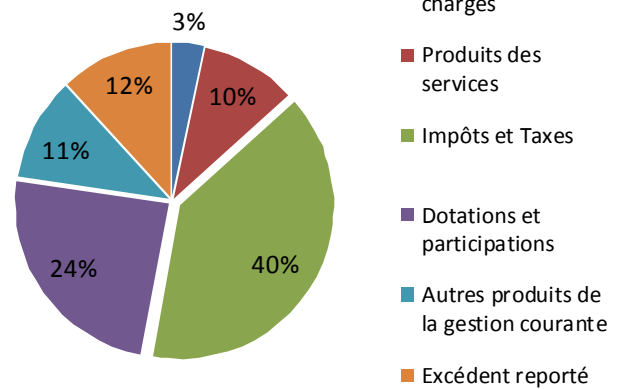
Budget prévisionnel 2013 : Fonctionnement

862 748,46 €

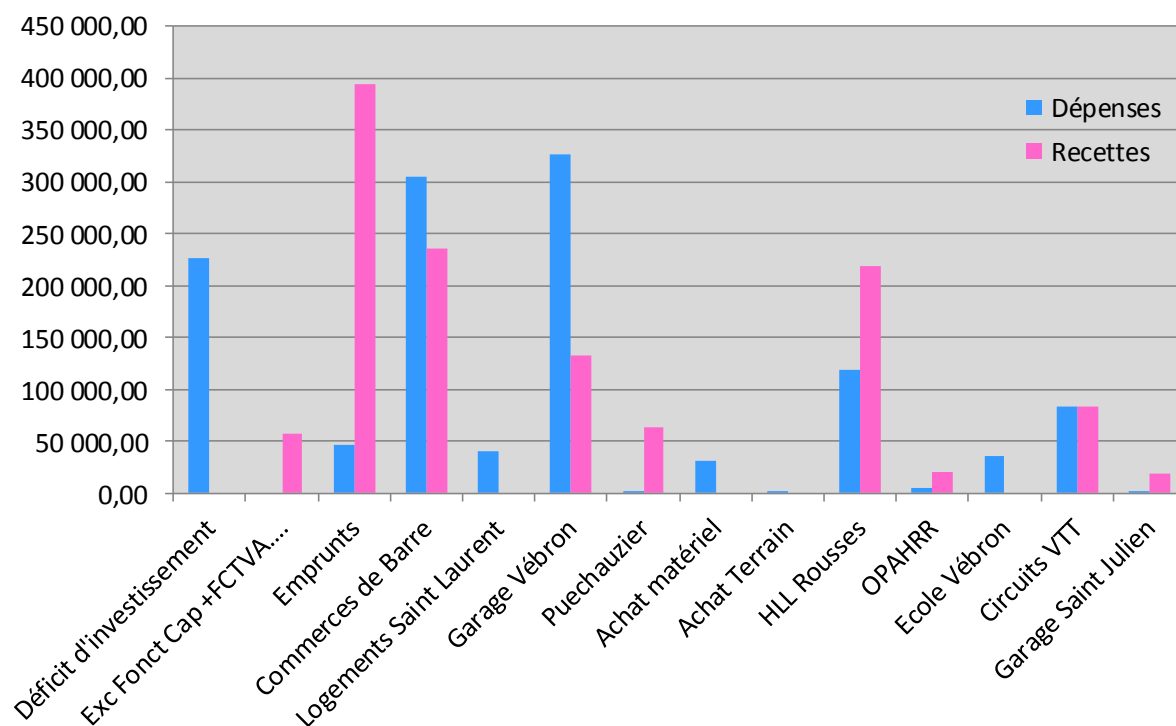
Dépenses



Recettes



Budget prévisionnel 2013 : Investissement



Subventions 2013

Voici la liste des structures auxquelles le conseil communautaire a décidé d'octroyer une subvention pour l'année 2013.

Association	Subvention
Cévennes Eco Tourisme	200 €
Sur le Chemin de Robert Louis Stevenson	300 €
Artisans Bâisseurs en pierres sèches	200 €
Enfants de Florac et d'ailleurs	150 €
Les amis de la Foire de la Madeleine	150 €
Barre Parallèle	200 €
AOP Châtaigne des Cévennes	300 €
Foyer rural de Vébron	400 €
L'Ecran cévenol	2 000 €
Association des assistantes maternelles des Cévennes	150 €
Les Randounaïres	300 €
Foyer rural de St Laurent	100 €
Mimentine	300 €
Les Gens de la Soupe	600 €
Association sportive école de Florac	500 €
Ciné Club floracois	200 €
Club Barrois	200 €
Association familiale de Florac et sa Région	150 €
Les Amis du Sistres	150 €
Du Céfédé à la ligne verte	300 €
48 FM / Radio Bartas	500 €
Judo Club floracois	300 €
Ballet Bross	400 €
Association sportive de Rousses	500 €
Djemb'éguété	100 €
Foyer rural de Rousses	200 €
TOTAL	8 850 €

4 taxes

Quatre Taxes	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'Habitation	4.08 %	4,16 %
Foncier Bâti	4.74 %	4,83 %
Foncier non Bâti	63.21 %	64,47 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	8.84 %	9,02 %

Tous au jardin, à Rousses

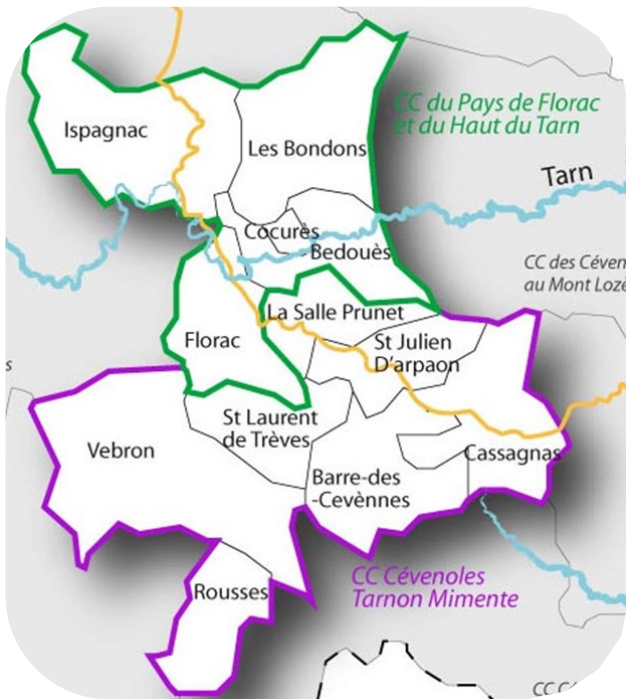
Le 1^{er} juin, sous un beau soleil enfin revenu, le foyer rural en relation avec l'association des « Jardiniers de France » a organisé le 4^{ème} troc' plants. Le principe consiste à apporter des plants, boutures, graines pour échanger avec d'autres participants.

Cette année, quelques producteurs locaux avaient été invités, c'est ainsi que l'on pouvait se procurer fromages, charcuterie, herbes aromatiques ou bijoux et quelques personnes ont même proposé livres ou objets anciens. Un groupe des « Jardiniers de France » de Meyrueis avait, comme chaque fois, préparé de nombreuses plantes et M. Jean-Louis Fournier a prodigué ses conseils de jardinage et répondu aux questions. La manifestation s'est terminée par un casse-croûte très apprécié ! Rendez-vous au printemps prochain avec encore plus de jardiniers amateurs et nous souhaitons surtout que les habitants des communes voisines viennent eux aussi « faire leur miel » parmi toutes les plantes proposées. Echanges de plants, de paroles et d'idées... bref un moment riche et convivial.



Fusion des Communautés de Communes

Fusion : « Union de différents éléments »



Les deux Communautés de Communes ayant toujours la volonté de fusionner, ont mis en place un Comité de Pilotage (COFIL) regroupant l'ensemble des élus du territoire afin de valider ou invalider, les grandes lignes directrices devant nous conduire à la fusion des deux Communautés de Communes au premier janvier 2014.

Accompagnée par Mairie-Conseils, qui vint présenter au COFIL la marche à suivre pour la fusion, une petite délégation d'élus et de techniciens se rendit par la suite à Paris pour assister à des ateliers de travail autour de la fusion de Communautés de Communes et d'offices de tourisme.

Début 2013, le cabinet Elan Développement, bureau d'étude spécialisé dans l'expertise financière et juridique des Communautés de Communes, est choisi pour apporter un soutien extérieur à la démarche (cette étude est financée par l'Etat au titre de la DETR pour 17 525 €).



Depuis 2008, les Communautés de Communes du **Pays de Florac et du Haut Tarn** et **Cévenoles Tarnon Mimente** ont engagé une réflexion sur la fusion de ces deux entités. Les élus des deux bureaux des Communautés de Communes (C-C) se sont réunis pour enclencher le processus dès 2008. Après deux années de réunions de travail, les services fiscaux furent mis à contribution, en novembre 2010, pour présenter les premières conséquences d'une fusion sur la fiscalité à l'ensemble des élus des deux Communautés de Communes.

La réforme territoriale et la volonté de l'Etat de mettre en place un Schéma de Coopération Intercommunale vint stopper les avancées du territoire.

Le Préfet de la Lozère eut pour mission de dessiner au mieux la future carte de l'intercommunalité Lozérienne. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ainsi confectionné, fut présenté aux communes pour validation. Ne correspondant pas aux attentes des élus du territoire, l'ensemble des communes du bassin de vie de Florac ont voté contre le schéma en juin 2011. Par la suite, ce sont les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui ont donné un avis négatif sur le SDCI.



Afin de recueillir les volontés de chacun, le cabinet a rencontré l'ensemble des Maires des deux Communautés de Communes ainsi que Madame le Maire de Montbrun.



Dans la foulée, deux réunions de travail ont eu lieu, le 14 mai et le 12 juin 2013, auxquelles l'ensemble des élus municipaux étaient conviés. Elus et techniciens ont eu à travailler autour de différents ateliers pour construire et imaginer la future Communauté de Communes.

Compétences à poursuivre, à abandonner ou acquisition de nouvelles, fiscalité additionnelle ou fiscalité professionnelle unique restent à définir.

Construire un bassin de vie attractif, vivant et accepté de tous, tel est la mission des élus mais également de chaque citoyen. C'est pourquoi une réunion publique aura lieu début septembre afin de donner la parole à tout un chacun.

Tourisme

Ensemble construisons notre territoire.

Un Cévenol, un vrai, un pur, disait un jour : « *Bientôt, nous ne serons plus que des singes que l'on vient voir derrière les grilles d'un zoo...* » Ce même Cévenol accueille aujourd'hui des touristes dans son gîte et apprécie de faire découvrir son pays aux randonneurs de passage. Car, si la France est bien la première destination touristique mondiale, les Cévennes sont tout à fait bénéficiaires de cet engouement. La variété des paysages, l'éventail des possibilités de randonnées, la beauté des sites et une certaine authenticité de vie que, bien souvent ils ont perdu ailleurs, séduisent les visiteurs. Ce sont des biens précieux que, parfois, nous ne savons plus voir et qui sont pourtant un atout économique indéniable. Probablement l'atout essentiel pour que perdure la vie dans notre région et que les générations montantes puissent y trouver leur raison d'y rester.

En effet, depuis une trentaine d'années, avec le soutien d'organismes officiels, on voit s'accroître une économie liée au tourisme que nos grands-parents ou même nos parents ne soupçonnaient pas. Qui, parmi les habitants de notre Communauté de Communes ou dans leur entourage, n'a pas ouvert un gîte ou une chambre d'hôtes ? Quelle commune n'a pas son terrain de camping, son Village de vacances ou ne pratique aucun tourisme de plein air ?

L'économie touristique est à ce jour le premier pourvoyeur d'emplois et de revenus du secteur marchand dans le Sud du Département dont fait partie notre Communauté de Communes. Elle est

interdépendante avec d'autres secteurs de l'économie rurale telle que l'agriculture, le commerce ou l'artisanat ; elle engendre des emplois directs et indirects.

Le tourisme a conduit à des changements pour l'économie rurale, notamment quand celle-ci est fortement dépendante du secteur touristique par ses effets directs ou indirects comme c'est le cas dans le Sud de la Lozère. On entend par exemple comme effet direct l'achat par les touristes de produits de consommation courante (alimentation, services, artisanat, produits du terroir...). L'effet indirect peut par exemple, intervenir dans le secteur du bâtiment lorsqu'il s'agit de la rénovation d'une résidence.

Autrement dit, le tourisme chez nous est à l'origine de retombées économiques sociales et fiscales importantes qui se réalisent par le biais d'interdépendances entre les différents secteurs d'activité.

Le tourisme représente **3,8 à 4 millions de nuitées par an en Lozère**. Cette fréquentation génère un chiffre d'affaires de plus de **160 millions d'euros pour le département**.

La taxe de séjour a rapporté à notre Communauté de Communes 10.000 euros en 2012, qui ont été réinvestis dans des actions de promotion via l'Office du Tourisme.



Village de vacances de Barre des Cévennes

Le secteur touristique est donc une activité économique majeure disposant d'atouts considérables, elle représente, dans notre zone Sud-Lozère, environ **70 % de l'activité totale du département**. C'est un **pilier structurant de l'activité générale du territoire**.

Le Parc National des Cévennes et le récent classement au patrimoine Unesco des Causses et Cévennes apportent une notoriété supplémentaire à notre territoire et induisent des politiques publiques en faveur d'un tourisme durable et respectueux du patrimoine naturel et culturel.



la réforme du classement des Offices de Tourisme afin de conforter le classement des communes touristiques. Pour ce faire, le territoire doit disposer d'un office du tourisme de catégorie 1. Dans le cas contraire, les communes pourraient perdre

L'Office de Tourisme est l'organisme en charge du service public du tourisme avec quatre grandes missions : l'accueil, l'information, la promotion et la coordination des actions locales. Il travaille en convention avec les communautés de Communes Cévenoles Tarnon Mimente et Pays de Florac et du Haut Tarn.

380 professionnels du tourisme sont adhérents à l'Office de Tourisme qui leur apporte non seulement un soutien logistique à travers la gestion des réseaux numériques, l'édition de plaquettes, de cartes de randonnées, mais aussi, ce qui est le plus important peut-être, un contact humain avec la clientèle.

L'Office de Tourisme, en tant qu'instrument du développement local, souhaite désormais mettre l'accent sur le développement de l'activité touristique en hors saison et assurer un meilleur remplissage des entreprises touristiques afin de conforter l'économie locale et soutenir l'emploi. Pérenniser et créer des emplois, développer le travail à temps plein, maintenir les populations locales dans notre région, tels sont les enjeux du tourisme à mettre en place dans les prochaines années. Ce secteur d'activité est notre affaire à tous, professionnels ou non. Car la visite des villages, la découverte des sentiers de randonnées, la beauté de l'environnement sont les critères d'appréciation du visiteur. Si on a observé, depuis 2002 une baisse sensible de la fréquentation touristique, cela n'est pas seulement dû à la crise. La baisse du pouvoir d'achat ne doit pas cacher les faiblesses en matière de qualité des infrastructures et des services proposés.

Le tourisme est devenu pour notre région l'affaire de tous, un projet commun à discuter et à développer. Il est un outil d'échange et de partage qui bénéficie aux uns comme aux autres. Nous pouvons offrir à nos hôtes un esthétisme, une profondeur spirituelle qui sont notre richesse. Sachons garder ce bien précieux et le mettre en valeur.

Office de tourisme intercommunautaire

Les Offices de Tourisme locaux doivent subir de profondes modifications organisationnelles et techniques pour être en mesure de porter la promotion, l'information, l'animation et la commercialisation touristique des Causses & Cévennes. Les collectivités locales doivent quant à elles anticiper

leur classement ainsi que les dotations qui vont avec. D'ici le 1^{er} Janvier 2014 tous les Offices de Tourisme seront classés en catégories, comportant trois niveaux :

Catégorie I

Cette structure est de type entrepreneurial. Elle est pilotée par un directeur répondant à un niveau de compétence ou d'expérience élevé.

Elle exerce la plénitude des missions. Elle déploie, notamment, des actions de promotion internationales et nationales. Elle se dote d'une politique de qualité de service et mesure sa performance globale.

Catégorie II

Cette structure est de taille moyenne. Elle est pilotée par un directeur (ou responsable) de même niveau de compétence. Elle propose des services variés aptes à générer des ressources propres. Elle développe une politique de promotion ciblée et inscrit ses actions dans une démarche de qualité de service rendu.

Catégorie III

Cette structure est de petite taille. Elle est cependant dotée d'une équipe permanente chargée de l'animation du réseau des professionnels, de l'information et de l'accueil. Elle remplit les missions de bases.

En 2009 le Pays Gorges Causses Cévennes a initié un Schéma Local d'Organisation Touristique puis a embauché en juillet 2011 une chargée de mission tourisme pour assurer la mise en place de ce SLOT.

En octobre 2012, les différents acteurs du tourisme, réunis en comité de pilotage, ont émis le souhait que soit constitué un Office Inter-Communautaire du Tourisme sur le territoire du Pays Gorges Causses Cévennes entre les Communautés de Communes qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Les communautés de Communes Pays de Florac-Haut Tarn, Cévenoles Tarnon Mimente, Gorges du Tarn et Grands Causses et Cévennes des Hauts Gardons ont délibéré en ce sens à l'automne 2012.

Début 2013, en vue du classement du prochain Office de Tourisme les représentants des Communautés de Communes : de la Cévenne et des Hauts Gardons, Cévenoles Tarnon Mimente, du Pays de Florac et du Haut Tarn, des Gorges du Tarn et la CC de la Vallée Longue et du Calbertain



OFFICE DE
TOURISME

ainsi que quatre offices du Tourisme, Syndicats d'Initiatives de Saint Etienne Vallée Française, de Ste Croix Vallée Française, les Offices de Tourisme de Florac-Ispagnac et des Gorges du Tarn des Gorges Causses Cévennes se sont unis autour de cet enjeu et ont créé une association chargée de la préfiguration d'un Office du Tourisme Intercommunautaire, ouvert à l'intégration d'autres EPCI.

La création de cet Office de Tourisme déterminant pour l'avenir touristique et économique du territoire, devra permettre :

- De promouvoir une destination commune, de professionnaliser l'accueil, et de mieux défendre les intérêts du territoire,
- De fédérer les acteurs institutionnels et privés dans une démarche de qualité « être meilleur collectivement »,
- D'améliorer la lisibilité de l'image de site (PNC, Unesco...) pour attirer de nouvelles clientèles,
- De mutualiser les acteurs de la promotion avec le Comité Départemental du Tourisme,
- D'augmenter et d'organiser la fréquentation touristique, notamment sur le hors-saison, en valorisant les atouts existants de manière transversale (activités de plein-air, faune, flore, patrimoine...),
- Favoriser la circulation des visiteurs sur l'ensemble du territoire et allonger ainsi la durée moyenne des séjours,
- D'initier de nouvelles pratiques touristiques qui allient loisirs et respect de la nature,
- D'animer et professionnaliser les prestataires du tourisme.

L'association de préfiguration a recruté en juillet 2013 un directeur de projet, Jean Denis Faure, qui devra définir et structurer le plan de développement du futur Office de Tourisme en vue du nouveau classement.

Il est absolument nécessaire que ce projet aboutisse dans les délais impartis par l'Etat de manière à ne pas passer à côté de financements indispensables au bon fonctionnement de ce nouvel office et que les communes de Florac et de Barre des Cévennes (pour ne citer qu'elles) ne perdent pas leur classement de communes touristiques.

POUR INFO

La Communauté de Communes a récemment conventionné avec le **Pays Cévennes**, afin d'offrir à nos prestataires la possibilité d'apparaître et d'utiliser le portail internet « Cévennes Tourisme ».

Pour plus de renseignements, contacter :

Mme HADERER, Cévennes Tourisme

au **04 66 55 84 92**

www.cevennes-tourisme.fr

Fête de la Musique

Pour la troisième année consécutive, l'Association MIMENTINE a voulu rééditer "la Fête de la Musique" qui anime tant de villes françaises et européennes, le 21 juin. C'est une manifestation qui demande beaucoup d'organisation, de contacts et de démarches, ce qui est d'autant plus frustrant lorsque le résultat n'atteint pas les attentes. Certes, les week-ends de fin juin regorgent de festivités en tous genres : écoles, villages, mariages, tout est bon pour s'amuser à l'entrée de l'été. Mais est-ce la seule raison pour aboutir à ce qu'il faut bien appeler un fiasco ? Nous avons interrogé Solange, la présidente de l'Association. « Il est certain que notre organisation n'est pas encore au point; elle est aussi freinée par un manque de moyens évident. L'expérience de cette année nous a appris beaucoup de choses dont nous tiendrons compte si nous devons renouveler l'opération. Bien-sûr, cela n'explique pas pourquoi, dès le départ, si peu de personnes sont venues écouter les musiciens. Les fêtes des écoles et des villages alentours y sont sans doute pour quelque chose, mais la date de la Fête de la Musique est universelle et il est difficile de ne pas la respecter. Quant au dîner-dansant, nous avons fait une grosse erreur d'organisation, mais nous avons aussi été desservis par un orchestre peu efficace ». Ce que ne dit pas Solange, c'est que les chorales, qu'elles soient de Florac ou de Mende ont réjoui les auditeurs présents, les frères Clavel ont bien su ressusciter Brassens, le duo de flûtistes Duguet a été remarquable et que Cristel, une jeune Martiniquaise, nous a fait découvrir la Kora, un instrument malien dont elle jouait à la perfection. Elle a d'ailleurs exécuté, en fin de soirée, des "danses du feu", accompagnée par Julien. Apothéose d'une fin de soirée à laquelle il est dommage que seul un public raréfié ait pu assister. Bref, une soirée qui demande une organisation améliorée, mais dont les participants sont tous à féliciter, musiciens ou tous ceux qui ont tant travaillé pour la mettre sur pied.



- Patrimoine -

Louis de Taulignan, Seigneur de Barre et Saint Laurent, chambellan de Charles VII

(d'après l'étude historique de Gérard Caillat publiée dans le N° 127 du Lien des Chercheurs cévenols)

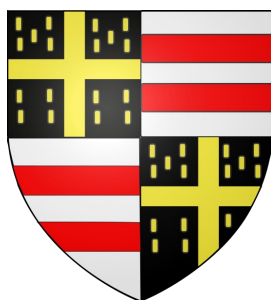


Nous avons dans le précédent numéro traité de l'histoire de notre région jusqu'au Moyen-âge. Nous la poursuivrons, avec celle d'une grande famille qui marqua notre territoire du 15^{ème} au 17^{ème} siècle, les Taulignan.

Au début du XV^e siècle, nous trouvons donc nouvellement installée autour de Barre, de Saint-Laurent, de la vallée du Tarnon et de celle de la Mimente, la famille seigneuriale de Taulignan. D'origine dauphinoise, elle était richement positionnée dans le Comtat Venaissin, aujourd'hui la Drôme provençale, où le village fortifié de Taulignan témoigne encore de sa puissance.

Vers 1380, Bertrand de Taulignan avait épousé Blonde de Barre, fille d'Adhémar de Barre. Né en 1401, Louis de Taulignan, son fils, avait recueilli en 1426 cet héritage et fondé la deuxième maison du nom de Barre.

Ses armes se lisent : écartelé au 1 et 4 de sable, à la croix engrêlée d'or, cantonnée de 18 billettes de même, cinq en sautoir à chaque canton en chef et quatre à ceux de la pointe (qui est de Taulignan) ; aux 2 et 3 d'argent, à deux fasces de gueule qui est de Barre. On peut les voir encore sculptées sur une pierre au-dessus du linteau d'une petite porte d'une maisonnette sur la placette du temple à Saint-Laurent-de-Trèves.



Louis de Taulignan, est qualifié en 1428 de noble et puissant homme, seigneur de Barre, Vébron, Rousses,

Saint-Laurent-de-Trèves, Saint-Bonnet-de-Salendrenque et de la baronnie d'Aleyrac. Il intervient sur Rousses le 4 septembre 1428 pour traiter de problèmes fiscaux en tant qu'héritier de la première famille de Barre. Il participe activement à la lutte contre les Anglais pendant la guerre de Cent Ans et assiste le 17 juillet 1429 aux côtés de Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII à Reims.

Puissant seigneur, il s'active régulièrement auprès des Etats du Languedoc de 1436 à 1473, où il représente des seigneurs du Gévaudan.

Charles VII institue le 11 octobre 1443, 18 « Conservateurs de l'équivalent ». Il s'agit de récupérer dans le royaume une sorte de TVA, une taxe sur tous les produits vendus. Louis de Taulignan est l'un d'entre eux, choisi par ces Etats du Languedoc pour le Gévaudan.

Le 17 septembre 1445, alors chambellan du Roi (responsable de la Garde Robe, des Archives et du Trésor), ce grand commis de l'Etat demande et obtient l'autorisation du Roi pour fortifier Barre des Cévennes, afin de protéger le bourg des exactions des grandes compagnies, ces soldats mercenaires démobilisés par les Anglais et vivant de pillage sur le pays. Prudent, dans ce contexte d'insécurité, il avait rédigé son testament le 17 juillet 1442...mais il mourut septuagénaire bien plus tard !

En 1461, à la mort de Charles VII, Louis de Taulignan n'approuve pas la politique de son successeur Louis XI, et notamment le développement des prérogatives royales et sa politique fiscale; il participe à la contestation avec de grands seigneurs dans le cadre de

« La Ligue du Bien Public ». Le nouveau Roi le congédie de ses fonctions de Chambellan et lui confisque ses biens. Tout rentrera complètement dans l'ordre 10 ans plus tard, le 10 janvier 1471, par une lettre de rémission accordant le pardon du roi.

Quand il vient en Cévennes, il ne réside pas à Barre, mais dans son château de Saint Laurent de Trèves. En 1467, il institue un péage pour les troupeaux transhumants transitant par la draille de l'Hospitalet. Le propriétaire doit laisser une brebis au passage à l'aller et au retour. L'on sait ainsi qu'il passait à l'époque une trentaine de troupeaux transhumants chaque année. Il prélève aussi une nouvelle taxe sur la foire et les marchés de Barre, « La Leude ».

Il ne devait pas y aller de main morte, car n'hésitant pas à emprisonner les mauvais payeurs, il encourut à cette époque les reproches du roi... qui s'inquiétait du niveau des impôts locaux (« la taille ») susceptibles de nuire au niveau des impôts royaux.

Ce fut un fin administrateur et un habile financier, à la limite de l'honnêteté, car chargé pendant 25 ans de faire rentrer l'impôt royal en Gévaudan, il avait mis en place un circuit parallèle lui permettant de prélever discrètement son bénéfice... Comme Jacques Cœur battant monnaie pour son compte, il alla même plus loin pendant un certain temps sous Charles VII en installant au moins pendant 6 mois un atelier de faux monnayeurs à Saint Laurent de Trèves, dotés de trois spécialistes frappant monnaie d'or (« *Grand Jehan, Pierre, et un autre inconnu* »). Il avait des moyens...car cette monnaie fut utilisée « dans et hors le Royaume... »

De plus, le comportement moral de l'homme n'a rien de recommandable, et ternit l'image de ce grand commis de l'Etat, même si l'on tient compte des mœurs parfois rudes de l'époque. Louis de Taulignan n'est pas tendre avec les femmes qu'il considère comme des « *objets soumis à son esprit de luxure* ». Le texte précise même de nombreux « *adultères, ravissements, violences de femmes mariées et à marier qu'il a prises ou fait prendre à force, et entre autres une nommée Astruge, femme de Pierre Valmalette, alors enceinte d'enfant duquel elle se advorta le soir même qu'elle fut prise* ».

Il rosse de coups régulièrement ses hommes, voire même les gens et officiers du Roi en leurs fonctions qui ne se soumettent pas à sa volonté. Il est aussi réputé pour ses pratiques d'usure et pour spéculer régulièrement sur le prix du blé qu'il revend bien plus cher à crédit...

Il refuse de se rendre aux convocations de la justice royale qui lui fait procès, et s'enfuit un certain temps hors du royaume, dans le Lubéron, à Maubec, ce qui fait dire à certains qu'il aurait pu être tenté de rejoindre le valdésisme et l'église vaudoise, mais ce fait n'est pas démontré.

Tout rentrera finalement dans l'ordre en 1471, après un protocole d'accord et le pardon du Roi Louis XI, moyennant le paiement d'une amende de 400 écus, au vu des nécessités liées à son grand-âge. Louis de Taulignan s'en sort bien... Jacques Cœur, le Grand Argentier de Charles VII, qui 20 ans plus tôt avait vécu des situations similaires, s'était vu infligé une peine de 400 000 écus...

Pour le repos de son âme, Louis de Taulignan avait prévu, trente ans avant sa mort en 1473, de faire dire 5 000 messes entre Aubenas, où il souhaita se faire enterrer, Anduze, Barre, Saint Laurent de Trèves, Saint Bonnet de Salendrenque, Puy Saint Martin, Quézac, Bédouès, Molezon. Manifestement, il avait beaucoup de choses à se faire pardonner...

C'est chez nous ?

Les coquelicots poussent ici depuis les entrailles d'un mur d'un petit village Cévenol... Libre à vous de découvrir de quel village il s'agit.



Festivités

Barre des Cévennes :

- 21 juillet : foire au livre d'occasion
- 22 juillet : foire de la Madeleine
- 3 et 7 août : Concours de belote, à 20h30 organisé par le club Barrois
- 4 août : Aligot géant sur la place des Ormes, à 12 h, réservation au 04 88 49 23 52
- 5 août conférence de Jean-Paul Chabrol, historien Barrois.
- 10 et 11 août : Barre des Cévennes en fête
- Samedi : Concours de pétanque Repas et Bal
- Dimanche : Feu d'artifice et Bal

Cassagnas :

- 6 juillet : Chemin de traverses, festival de randonnées, concours de pétanque, repas et soirée sur réservation au 04 66 45 11 78

Vébron :

- 23 au 27 juillet : festival international du film
- 31 juillet : Fête de la confiture au Camping la Molière
- 4 août : Vide grenier sur la place du village
- 17 août : course pédestre la ronde des castors départ à 17h30

La Salle Prunet :

- 27 juillet : repas buffet à 19h30 par les amis du Coustel
- 24 août : Repas fête des prunes à 19h30

St Laurent de Trèves :

- 12 juillet : projection du film documentaire « Etre là » à 21h dans la salle communale de Temple en présence du réalisateur Régis SAUDER
- 8 septembre : Apéro villageois à Grattevals, cuisson de pain et participation de la chorale de Florac

Rousses :

- 22 juillet : après midi animation pour enfant avec l'association sportive
- 19 juillet : 15h à 23h : chemin faisant randonnée autour du patrimoine (faune, flore)
- 30 juillet : 21h au temple concert de musique du monde Solomalet, musique Catalane, Tsigane... par le Quatuor Cévenols
- 2 août : concours de pétanque au Café de Pays « La Ruhe »
- 14 et 15 septembre : Raid de Rousses

Saint Julien d'Arpaon :

- 4 août : Vide grenier à l'ancienne gare

Une remarque, une suggestion, un commentaire : n'hésitez pas à nous contacter soit par mail :

tarnonmimente@wanadoo.fr

soit par écrit :

Mairie 48400 St Julien d'Arpaon ou directement au 04 66 94 05 08

IPNS - Directeur de la publication : Henri Couderc
Tirage à 1000 exemplaires

Etat civil

Décès

- **Saint Laurent de Trèves** : Rémi ESTOR le 23 avril 2013.
- **Barre des Cévennes** : Thérèse CAPELIER le 18 mai 2013
- **Rousses** : Henri BONNET le 11 mars 2013, Marie Louise MARTIN le 12 mars 2013
- **Saint Julien d'Arpaon** : Marius GUIN le 25 mars 2013, Gérard CABANEL le 8 juin 2013
- **Vébron** : Arthur DELPUECH le 2 mai 2013, Lucienne MAURIN le 22 mai 2013

Naissances

- **Rousses** : Enzo MEYNADIER le 30 novembre 2012, Zia GUIRBAUD le 8 avril 2013.
- **La Salle Prunet** : Solène TRANCARD, le 9 janvier 2013, Hugo MIRMAN le 15 mai 2013.
- **Barre des Cévennes** : Clémence SCHMIDT le 22 décembre 2012, Loris MADEIRA le 14 mai 2013

Mariage

- **Barre des Cévennes** : Clément BELON et Claudine CACCAMO le 27 juin 2013

Nous tenons à signaler que le Dé Qué Sé Ditz est téléchargeable sur notre site internet :

www.tarnon-mimente.fr

La diffusion aux résidents permanents reste toujours assurée par nos soins.

Mairies

	Permanence secrétariat	Téléphone
Barre des Cévennes	Du lundi au vendredi 8h - 12h Mardi 14h à 18h	04 66 45 05 07
Cassagnas	Lundi et jeudi de 8h à 12h	04 66 45 06 56
La Salle Prunet	Mercredi, vendredi de 8h à 12h	04 66 45 01 33
Rousses	Mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h	04 66 44 08 74
St Julien d'Arpaon	Lundi et jeudi 9h - 12h et 14 - 17h30	04 66 45 18 48
St Laurent de Trèves	Mardi 9h - 12h et 14h - 17h30 Vendredi 9h - 12h	04 66 45 01 94
Vébron	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h - 12h, Permanence du maire tous les samedis (10h - 12h)	04 66 44 0018
Communauté de communes	Lundi, mardi, mercredi et jeudi, 9h - 12h et 13h30 - 17h30, Vendredi 9h - 12h	04 66 94 05 08

Ont participé à la réalisation et à la rédaction de ce numéro :
Sylvie Chabrol, Solange Christin, Monique Fraissinet, Violaine Martin, Rémi Noël, Damien Roume, Nicole Teissier, Eliette Valat.